



Vais je aller en prison

Par **Visiteur**, le **12/08/2019** à **13:52**

Bonjour j ai eu un accident de la route il a quelque temps. La dame est vivante mais à un ITT de plus de 3 mois . Quand j ai été arrêté les policiers m'ont demandé les papiers de la voiture j ai dû appeler mon compagnon, comme c'était sa voiture, pour qu'il me l'amène le problème c'est que j'ai appris qu'il n'avait pas assuré la voiture chose dont je n'étais pas du tout au courant . J'étais à une intersection le feu était vert j'étais à l'arrêt avec mon clignotant gauche allumer une voiture arriver face à moi à contre sens je lui ai donc laissé la priorité ne voyant personne derrière elle j'ai tourné je n'étais même pas à 20km/h puisque j'étais en 1^{ère}. Et d'un coup et entendu que j'avais percuté quelque chose . Voilà comment ça c'est passé . Les tests drogue et alcool étaient négatifs je suis sorti du travail . Ceci est mon 1^{er} accident. Je suis convoqué d'ici quelque temps au tribunal . J'ai très peur de faire de la prison ferme sachant que j'ai un enfant de 3 ans et j'ai très peur de ne plus le voir j'en fais des cauchemars. Je reconnais l'accident mais pour l'assurance je n'étais vraiment pas du tout au courant et j'ai très peur de payer ma liberté et de ne plus voir mon enfant à cause d'une bêtise de mon compagnon. Vais je aller en prison ? Merci de me répondre

Coordialement

Par **amajuris**, le **12/08/2019** à **14:06**

bonjour, en principe, le propriétaire du véhicule doit apposer la vignette d'assurance sur le pare-brise, ce que vous pouviez vérifier facilement. je ne pense pas que vous risquiez la prison pour cet accident par contre , vous serez peut être condamnée, suivant votre responsabilité, à payer à cette personne des dommages et intérêts. quand on emprunte un véhicule, on vérifie les documents du véhicule, assurance, contrôle technique, assurance. rouler sans assurance peut gâcher toute une vie !

salutations